

155-12-2015 : ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 2 NOVEMBRE ET DU 23 NOVEMBRE 2015 ET SUIVI

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 novembre 2015 et le procès-verbal de la session extraordinaire du 23 novembre 2015.

Accepté par _____ maire.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Concernant le projet d'Aménagement communautaires pour les aînés (es), le dossier est réglé au Ministère de la Famille, toutefois il n'est pas encore réglé au Ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire. Une rencontre est prévue avec M. Pascal Bérubé, député, pour connaître la suite du dossier.

Concernant le dossier de l'utilisation des routes municipales par les industriels, il y a encore des discussions à venir.

156-12-2015 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Gilles Demeules secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Atelier de soudure Giles Roy (point d'eau)	8 592,08 \$
Amqui BMR (pièces et acc.)	18,89 \$
<i>Bell (cellulaire)</i>	<i>19,44 \$</i>
Béton Provincial (point d'eau, entr. chemin)	2 124,75 \$
Bô Visu Art (atelier biblio)	75,00 \$
Cain Lamarre, avocats (infraction)	45,99 \$
Carquest (pièces et acc.)	14,23 \$
Centre du camion JL (entr. véhicule)	212,48 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte novembre)	1 461,83 \$
Didier Automobile (entr. véhicule)	242,60 \$
Excavaion R. Rioux (creusage fossé)	4 308,11 \$
Garage coop (café, repas promoteur, activité biblio, papier toil.)	55,29 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	<i>1 358,85 \$</i>
Innovation Amerik (surveillance point d'eau)	4 593,25 \$
Kaleidos (soutien techn.)	17,25 \$
La Matapédienne (diesel, entr. mach., équip, pièces et acc.)	2 798,23 \$
Les Entreprises L. Michaud & fils (entr. chemin, abrasif)	4 779,89 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	100,00 \$
Macpek (entr. véhicule)	901,34 \$

MRC de La Matapédia (hon. Génie, MAJ, bacs bruns, ajust. tonnage, téléphone IP)	7 694,75 \$
Municipalité Lac-au-Saumon (asphalte froide)	58,40 \$
Organisme de Bassin-versant (analyse Lac Indien)	288,00 \$
Protection Garvex (insp. Annuelle)	219,60 \$
Remise employeur fédéral et provincial (novembre)	2 155,80 \$
SAAQ (immatriculation)	312,44 \$
Soudure Mobile (entr. mach., équip.)	15,99 \$
Techno Pneus (pneus)	1 637,37 \$
Victor Potvin (électricité point d'eau)	50,00 \$
TOTAL DES COMPTES	44 151,85 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par _____ maire.

157-12-2015 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter et de payer les demandes de dons suivantes:

La Maison des familles de La Matapédia	25\$
Moisson Vallée Matapédia	25\$

Accepté par _____ maire

158-12-2015 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par _____ maire

159-12-2015 : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale dépose au conseil municipal les déclarations des membres du conseil dûment remplis et signés par tous les élus.

Accepté par _____ maire

160-12-2015 : CALENDRIER DES SÉANCES 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h :

- 11 janvier
- 7 mars
- 2 mai
- 4 juillet
- 12 septembre
- 7 novembre
- 1^{er} février
- 4 avril
- 6 juin
- 1^{er} août
- 3 octobre
- 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Accepté par _____ maire

161-12-2015 : DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU que les industriels forestiers circulant sur les routes municipales en litige n'ont aucunement l'intention de contribuer aux réparations majeures à venir;

ATTENDU que les industriels n'ont aucunement l'intention de mettre en place des mesures d'atténuations pour protéger les routes municipales;

ATTENDU que les industriels rejettent les propositions de la municipalité;

ATTENDU que les industriels ne démontrent aucune réelle volonté à solutionner les problématiques;

ATTENDU que la volonté de la municipalité à protéger ses routes n'est pas respectée;

ATTENDU que la municipalité et tous les intervenants interpellés doivent trouver ensembles des solutions novatrices;

ATTENDU que l'autonomie de décision de la municipalité est compromise;

ATTENDU que l'état actuel de la chaussée de plusieurs tronçons des routes en litige présente actuellement une grande déficience au niveau de leur structure, de leur chaussé et de la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU que le Ministère des Transports doit supporter les municipalités dans leurs décisions ayant pour but de protéger et sécuriser leurs réseaux routiers;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement ce qui suit :

- Que la municipalité adoptera un règlement sur l'utilisation des routes municipales par les transports lourds;
- Que le règlement devra comprendre, minimalement, des dispositions sur les éléments suivants :
 - Baisse de la charge des camions
 - Interdiction complète de camionnage dans certaines situations
- Que la municipalité demande au Ministère des Transports de supporter la municipalité dans sa volonté de protéger son réseau routier;
- Que la municipalité demande au Ministère des Transports d'approuver rapidement le règlement que la municipalité lui soumettra;
- Que la municipalité demande au Ministère des Transports de participer à tout comité de travail mis en place pour trouver des solutions au conflit actuel.

Accepté par _____ maire

162-12-2015 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #2015-05 – RÈGLEMENT POUR LES ROUTES

Avis de motion est donné par Mme Gilberte Potvin, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement régissant le transport lourd.

Accepté par _____ maire

163-12-2015 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – ÉVALUATION DES ROUTES

ATTENDU que que les industriels forestiers circulant sur les routes municipales en litige n'ont aucunement l'intention de contribuer aux réparations majeures à venir;

ATTENDU que les industriels n'ont aucunement l'intention de mettre en place des mesures d'atténuations pour protéger les routes municipales;

ATTENDU que l'état actuel de la chaussée de plusieurs tronçons des routes en litige présente actuellement une grande déficience au niveau de leur structure, de leur chaussé et de la sécurité des personnes et des biens;

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de mandater le Service de Génie de la MRC de La Matapédia pour effectuer une évaluation complète de l'état des rangs 6 Sud et 8 Sud ainsi que la route Matalik et évaluer les options qui s'offrent à la municipalité et leurs coûts respectifs pour réhabiliter le réseau routier.

Accepté par _____ maire

164-12-2015 : MANDAT À CAIN LAMARRE/AVOCATS

ATTENDU que les routes municipales ont subi une grande pression au cours des 20 dernières années dû au transport de bois provenant de la forêt publique;

ATTENDU que la municipalité d'Albertville a assumé les coûts d'entretien et de réparations supplémentaires au cours de ces années;

ATTENDU que la structure et la surface de roulement des routes, utilisées pour le transport des bois provenant de la forêt publique, sont dans un état de dégradation important;

ATTENDU que la municipalité ne peut plus accepté d'acquitter seule ces coûts supplémentaires;

ATTENDU que des discussions entre la municipalité et l'industrie ont eu lieu au cours des derniers mois dans le but d'en venir à une entente sur une participation de l'industrie aux coûts d'entretien et de réparations supplémentaires, de l'amélioration de la sécurité et sur la responsabilité de l'entretien hivernal de certains tronçons;

ATTENDU que la municipalité d'Albertville a demandé à l'industrie de soumettre une proposition relativement à ces trois éléments;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2015, seul l'entretien hivernal et l'aspect sécurité ont fait l'objet d'une proposition de la part de l'industrie;

ATTENDU qu'en date du 23 novembre 2015, aucune proposition sur l'aspect financier n'a été soumise par l'industrie;

ATTENDU que la municipalité d'Albertville demande à l'industrie de soumettre une proposition particulièrement sur l'aspect financier;

ATTENDU que l'aspect financier est le cœur des discussions;

- ATTENDU que la municipalité d'Albertville se doit de prendre les bonnes décisions pour protéger ses routes et ne peut attendre davantage;
- ATTENDU que les industriels forestiers circulant sur les routes municipales en litige n'ont aucunement l'intention de contribuer aux réparations majeures à venir;
- ATTENDU que les industriels n'ont aucunement l'intention de mettre en place des mesures d'atténuations pour protéger les routes municipales;
- ATTENDU que les industriels rejettent les propositions de la municipalité;
- ATTENDU que les industriels ne démontrent aucune réelle volonté à solutionner les problématiques;
- ATTENDU que la volonté de la municipalité à protéger ses routes n'est pas respectée;
- ATTENDU que la municipalité et tous les intervenants interpellés doivent trouver ensemble des solutions novatrices;
- ATTENDU que l'autonomie de décision de la municipalité est compromise;
- ATTENDU que l'état actuel de la chaussée de plusieurs tronçons des routes en litige présente actuellement une grande déficience au niveau de leur structure, de leur chaussé et de la sécurité des personnes et des biens;

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la Municipalité d'Albertville mandate Me Marie-Claude Lambert de la firme Cain Lamarre, pour défendre les intérêts de la municipalité d'Albertville dans le litige concernant l'utilisation des routes municipales par les industriels. Elle autorise également M. Martin Landry maire, à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

165-12-2015 : VENTE DU TERRAIN 4-9 AU LAC INDIEN

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement d'entériner la promesse d'achat de M. Bernard Doiron résidant au 471, St-Jacques Nord, Causapscal (Québec) G0J 1J0, pour le terrain 4-9 dans le projet de développement du Lac Indien. M. Martin Landry, maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

166-12-2015 : RECONDUCTION DE L'ENTENTE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET DU TRANSPORT COLLECTIF

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC de La Matapédia, pour la somme de 948,15 \$, tel que prévu aux prévisions budgétaires 2016 de la MRC de La Matapédia.

Accepté par _____ maire

167-12-2015 : PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE LA PISCINE D'AMQUI – ÉQUIPEMENT RECONNU À CARACTÈRE SUPRALOCAL

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu entre les représentants de la MRC de La Matapédia et ceux de la Ville d'Amqui pour le renouvellement, pour la période de 2016 à 2020 inclusivement du protocole d'entente sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipement reconnu à caractère supralocal ;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Demeules, appuyé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville

-Approuve les termes du protocole d'entente sur la participation financière des municipalités de la MRC de la Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui, équipements reconnu à caractère supralocal pour la période de 2016 et 2020 inclusivement;

2016	2017	2018	2019	2020
565\$	642\$	719\$	796\$	873\$

-Autorise M. Martin Landry, maire à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

Accepté par _____ maire

168-12-2015 : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE EN MATIÈRE D'INSPECTION

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de renouveler l'entente conclue avec la MRC de La Matapédia concernant les services

d'inspection en bâtiment et en environnement pour l'année 2016, selon une tarification de 9 419\$.

Accepté par _____ maire

169-12-2015 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #2016-01 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS(ES)

Avis de motion est donné par Mme Edes Berger, conseillère, voulant que le règlement numéro 2016-01 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. L'adoption de ce règlement vise la modification du règlement 2015-01 concernant le traitement des élus.

Accepté par _____ maire

170-12-2015 : DÉSIGNATION DU MAIRE-SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de nommer M. Gilles Demeules à titre de maire-suppléant Celui-ci remplit les fonctions du maire pendant son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant. Il pourra également assister aux réunions de la Municipalité régionale de comté et voter en l'absence du maire, ceci pour une période d'un an. M. Demeules accepte.

Accepté par _____ maire

171-12-2015 : NOMINATION MEMBRES COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de nommer M. Roger Durette au siège #2 ainsi que Mme Géraldine chrétien au siège #4 à titre de membres corporatifs sur le Comité de développement.

Accepté par _____ maire

172-12-2015 : GRANDS PRIX CYCLISTE

Considérant que le Grand Prix cycliste de La Matapédia doit se dérouler au mois d'août 2016:

Considérant que les courses se déroulant le dimanche, les cyclistes emprunteront les routes sur le territoire de la municipalité d'Albertville;

Considérant que dans le cadre de l'épreuve se déroulant à Albertville, des bourses seraient remises au cyclistes les plus rapides;

En conséquent, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d'Alberville accorde un montant de 500\$ en commandite au Grand Prix cycliste de La Matapédia et autorise le Grand Prix cycliste de La Matapédia à utiliser les rue et routes suivantes :

- Route Matalik
- Rue Principale
- Rue St-Raphaël Nord
- Route du rang 5 Nord

Accepté par _____ maire

173-12-2015 : PATINOIRE

La patinoire sera ouverte pour la période hivernal, toutefois des démarches seront faites pour trouver des personnes pour s'en occuper.

Accepté par _____ maire

174-12-2015 : PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question concernant les Fleurons du Québec
- Où est rendu le dossier du l'utilisation des routes municipale par les industriels

175-12-2015 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 55 min.

Martin Landry, Maire

Valérie Potvin, Directrice générale & Secrétaire trésorière